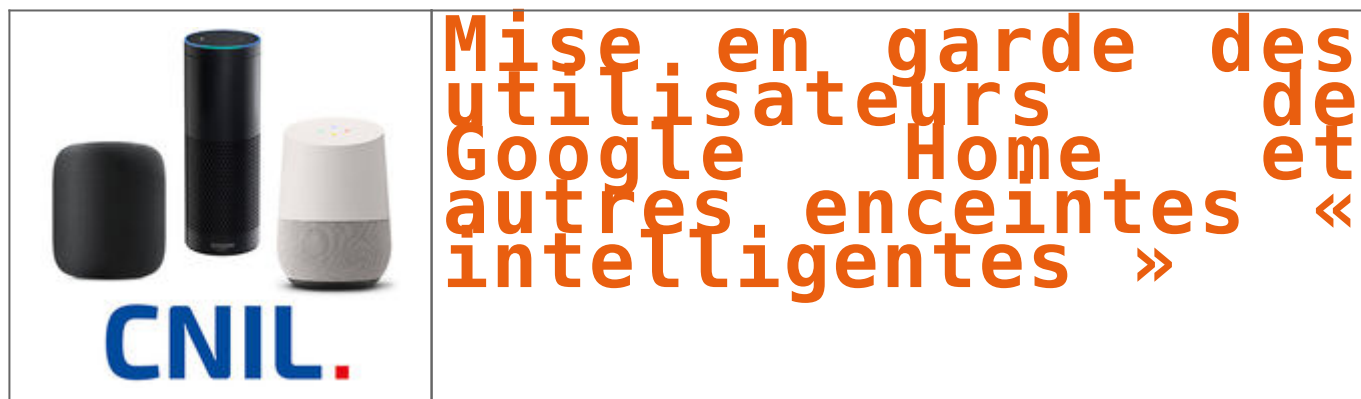


Mise en garde des utilisateurs de Google Home et autres enceintes « intelligentes »



Guidée vocalement, une enceinte connectée assiste l'utilisateur dans les tâches de son quotidien. Quels enjeux posent cette technologie au regard de la vie privée des utilisateurs ?

Qu'est-ce qu'une enceinte connectée dite intelligente » ?

Une enceinte connectée « intelligente » est un dispositif équipé d'un haut-parleur et d'un micro qui intègre un assistant vocal. Grâce à cet équipement, l'enceinte est capable d'interagir avec l'utilisateur pour lui délivrer un service suite à une requête vocale. L'assistant est en mesure de répondre à une question, donner la météo, régler le chauffage, activer des lumières, réserver un VTC/Taxi, acheter des billets ...

Le principe général de fonctionnement se caractérise par 4 grandes étapes :

Etape 1 – L'utilisateur « réveille » l'enceinte à l'aide d'une expression clé (« Hey Snips » / « Ok Google » / « Hey Alexa »).

Etape 2 – L'utilisateur énonce sa requête.

Etape 3 – La parole prononcée est automatiquement transcrite en texte puis interprétée afin qu'une réponse adaptée soit fournie.

Etape 4 – L'enceinte repasse en « veille »

Certaines de ces enceintes enregistrent localement les requêtes de l'utilisateur de manière à lui laisser la maîtrise de ses données (ex. une enceinte connectée avec l'assistant vocal de Snips). D'autres en revanche, envoient ces requêtes dans le cloud, autrement dit sur les serveurs de traitement de la société (ex. Amazon Echo, Google Home...). Dans les deux cas, l'appareil (ou ses serveurs) peut être amené à conserver :

- Un historique des requêtes transcrites afin de permettre à la personne de pouvoir les consulter et à l'éditeur d'adapter les fonctionnalités du service.
- Un historique des requêtes audio afin de permettre à la personne de les réécouter et à l'éditeur d'améliorer ses technologies de traitement de la parole.
- Les métadonnées associées à la requête comme par exemple, la date, l'heure, le nom du compte...

[...]

Nos conseils

1. Encadrer les interactions de ses enfants avec ce type d'appareils (rester dans la pièce, éteindre le dispositif lorsqu'on n'est pas avec eux) ;
2. Couper le micro / éteindre l'appareil lorsque l'on ne s'en sert pas ou lorsqu'on ne souhaite pas pouvoir être écouté ;
3. Avertir des tiers/invités de l'enregistrement potentiel des conversations (ou couper le micro lorsqu'il y a des invités)
4. Vérifier qu'il est bien réglé par défaut pour filtrer les informations à destination des enfants.
5. Connecter des services qui présentent réellement une utilité pour vous, tout en considérant les risques à partager des données intimes ou des fonctionnalités sensibles (ouverture porte, alarme...) ;
6. Etre vigilant sur le fait que les propos tenus face à l'appareil peuvent enrichir votre profil publicitaire ;
7. Ne pas hésiter à contacter les services supports en cas de questions et, le cas échéant, la CNIL.
8. Se rendre régulièrement sur le tableau de bord pour supprimer l'historique des conversations/questions posées et personnaliser l'outil selon vos besoins. Par exemple, définir le moteur de recherche ou la source d'information utilisé par défaut par l'assistant...[lire la suite]

LE NET EXPERT

:

- ACCOMPAGNEMENT RGPD (ÉTAT DES LIEUX → MISE EN CONFORMITÉ)
 - ANALYSE DE VOTRE ACTIVITÉ
- CARTOGRAPHIE DE VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES
 - IDENTIFICATION DES RISQUES
 - ANALYSE DE RISQUE (PIA / DPIA)
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
 - SUIVI de l'évolution de vos traitements
 - FORMATIONS / SENSIBILISATION :
 - CYBERCRIMINALITÉ
 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en Cybercriminalité, Recherche de preuves et en Protection des données personnelles. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRETFP (Numéro formateur n°93 84 83841 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- **Mise en conformité RGPD** ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- **Cybercriminalité** (et substituts) à la **Cybercriminalité** (numéro n°93 84 83841 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- **Recherche de preuves** : téléphones, disques durs, e-mails, contenus, documents de divers...
- **Expertises de systèmes de votes électroniques** ;

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en
Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *Enceintes intelligentes : des assistants vocaux connectés à votre vie privée | CNIL*